



Soucis avec creandis et lignes et formation

Par **othines**, le **06/09/2012** à **12:55**

Bonjour,
Je viens de Belgique et je suis une Formation chez L&F.
Les 3 premiers mois octobre à décembre 2011 se sont déroulés sans soucis. Les paiements étaient bien respectés. À savoir 72 € / mois. J'en payais 140 € pendant 3 mois, soit un montant total de 420 €. Un jour, j'ai reçu un courrier de LF me disant que je leur étais redevable d'une somme de 50 € pour l'inscription. Regardant dans mes dossiers j'ai retrouvé la confirmation pour le plan de paiement :
Mr THINES,
Comme convenu lors de notre entretien téléphonique je vous fais parvenir les coordonnées bancaires de l'école :
TITULAIRE DU COMPTE : LIGNES ET FORMATIONS
Voici les virements à mettre en place pour finaliser votre dossier :
- 140 euros en date du 5/10/11 (90 acompte + 50 euros de frais)
- 122,25 euros en date du 5/11/11 pour deux mois consécutifs (72,25 de mensualité + 50 euros de frais).
- 72,25 euros en date du 5/01/12 pour 34 mois consécutifs (restant des mensualités) Je reste disponible au 0033.327.22.70.78 pour tout renseignement complémentaire.
Vous en souhaitant bonne réception,
Cordialement,
Mxxx
soit $140 € + 122.25 + 72.25 = 334$ euros de octobre à janvier.
J'ai payé pendant 3 mois la somme de 140 € soit 420 €. rtrouvez l'erreur. J'étais à un boni de $420 € - 334.5 = 85.50$.
Je sonne pour expliquer chez LF leur erreur. J'ai reçu au moins 5 à 6 courriers. Je n'ai pas envoyé de courrier recommander chez eux mais juste un mail comme quoi je mettais en suspens les mensualités tant que leur compte n'était pas correct. L'on m'a dit, Monsieur thines, Votre compte est maintenant à jour, continuer à verser les mensualités (ceci au téléphone) je n'ai pas écrit.
Une semaine plus tard je reçois un nouveau mail de rappel pour c'est 50 € (j'en ai reçu une dizaine. AU MOIS DE JUIN OUI JUILLET 2012, j'ai envoyé un mail stipulant que je mettais fin à ma formation (oubli d'un envoi recommander) et tout d'un coup, on m'a renvoyé un compte à jour avec évidemment les arriérés des mois écoulés.
J'ai reçu un ER AVEC AR me réclamant la somme due de janvier à juin (je ne sais plus trop) J'ai reçu un mail de créandis me demandant de régler la totalité soit 2421 + dépens art 32 : 278.42.
Que dois-je faire sachant que j'ai remis d'envoyer le recommander et par ailleurs chez LF on m'a dit qu'il n'était possible d'arrêter la formation qu'en

cas de force majeure???
Je ne sais pas quoi faire? Aucun plan possible avec creandis sauf 3 mensualité!

Par **pat76**, le **22/09/2012** à **19:00**

Bonjour
Vous avez signé un contrat de formation à distance et un contrat de crédit à la consommation?
vous aviez reçus deux exemplaires de ces contrats par courrier recommandés et vous en aviez retourné un exemplaire de chaque par courrier recommandé avec avis de réception?